

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Yves CAHUZAC		
	Didier ALESSANDRONI	Yves CAHUZAC
Jean-Claude BERGEVIN		
Renaud DELANNOY		
Patrick DUVEAU		
Mauricette ODRY		
Gilles RALICHON		
Jean-Michel VETOIS		
Murielle VILLATTE		
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
31 août 2020	31 août 2020	Renaud DELANNOY

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2020

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2020.

### DEVIS TRAVAUX :

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus afin de réaliser des travaux sur la commune, comme suit :

- Reprise du talus Route de Pierrefite suite au débordement de l'étang cet hiver : Deux entreprises ont répondu à notre demande, il s'agit de l'entreprise Hodeau et l'entreprise TPLG.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
HODEAU	1 514,00 €	1 816,80 €
T.P.L.G.	1 220,00 €	1 464,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide de retenir l'entreprise Hodeau. La proposition est légèrement supérieure mais comporte un poste supplémentaire qui prévoit la coupe des arbres dans le talus ainsi que l'évacuation. Dans la proposition de TPLG ce poste était à notre charge. Une demande de subvention sera faite au Département dans le cadre des communes à faible population (FAPO).

- Réfection de la tête de pont, rue du Carreau qui présente des fissures : Deux entreprises ont répondu à notre appel, l'entreprise Hodeau et l'entreprise TPLG.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
HODEAU	1 230,00 €	1 476,00 €
T.P.L.G.	1 850,00 €	2 220,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide de retenir l'entreprise Hodeau pour la réfection de la tête de pont Rue du Carreau. Une demande de subvention sera faite au Département dans le cadre des communes à faible population (FAPO).


- Remise en état de deux réverbères suite à des dégradations : Ces travaux seront confiés à la Société ISI-ELEC qui a en charge l'entretien de notre éclairage public. Le montant s'élève à 1620,00 € HT soit 1944,00 € TTC. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de ses membres présents l'offre que propose la Société ISI-ELEC. Une demande de subvention sera faite au Département dans le cadre des communes à faible population (FAPO).

- Achat d'une tondeuse GRILLO FD 2200 4WD d'occasion à la commune de Dampierre pour un montant 3 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve ce choix.

Une demande de subvention sera faite au Département dans le cadre des communes à faible population (FAPO).

- o Installation des plots pour les jeux extérieurs (baby-foot et table ping-pong) : Trois entreprises ont répondu :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
 HODEAU	460,92 €	553,10 €
T.P.L.G.	690,00 €	828,00 €
DEPEE	1 364,00 €	1 636,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, retient l'offre de l'entreprise Hodeau. Une demande de subvention sera faite au Département dans le cadre des communes à faible population (FAPO).

QUESTIONS DIVERSES :

- Projet école : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de construction d'école avait été envisagé avec le Conseil Municipal précédent. Il interroge le nouveau Conseil Municipal sur la reprise de ce projet. L'ensemble des élus présents approuve cette idée et charge Monsieur le Maire et la commission travaux de relancer ce projet.
- Noël des enfants : Madame la Présidente du Comité des fêtes et Monsieur le Maire souhaite que les enfants de la commune ne soient pas oubliés en cette difficile année. Le spectacle de Noël étant annulé, nous souhaiterions malgré tout le passage du père Noël. Avec le confinement le Comité des fêtes n'a pas eu les rentrées financières habituelles. C'est pourquoi Monsieur le Maire suggère une aide financière en faveur du comité des fêtes de 500,00 € afin de maintenir même partiellement cette manifestation.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette aide.

- Monsieur le Maire propose une subvention de 150,00 € à l'association Cœurs endormis pour remercier les bénévoles de cette association qui ont confectionné des masques de protection durant le confinement pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, accepte cette proposition.

- Monsieur le Maire fait part de la nécessité de désigner un délégué de l'administration « Suppléant » et un conseiller municipal « Suppléant » pour finaliser la constitution de la commission de la liste électorale.

Le Conseil Municipal, décide de nommer Madame BERGEVIN Fabienne en tant que déléguée suppléante de l'administration. Et Monsieur BERGEVIN Jean-Claude en tant que conseiller municipal suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

BADAIRE Jean-Claude Maire	PRUNEAU Michelle 1 <sup>e</sup> Adjointe	CAHUZAC Yves 2 <sup>ème</sup> Adjoint	ALESSANDRONI Didier Conseiller Municipal Absent
			
BERGEVIN Jean-Claude Conseiller Municipal	DELANNOY Renaud Conseiller Municipal	DUVEAU Patrick Conseiller Municipal	ODRY Mauricette Conseillère Municipale
			
RALICHON Gilles Conseiller Municipal	VETOIS Jean-Michel Conseiller Municipal	VILLATTE Murielle Conseillère Municipale	
			